

Sing'n KIDS

PHOTO

ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : / /
Adresse : _____
Taille T-shirt* : 6ans 8ans 10ans 12ans S M L XL

PARENTS

Nom et Prénom du Père : _____ Tél: _____
Nom et Prénom de Mère : _____ Tél: _____
Numéro de téléphone fixe: _____
Email du parent à contacter: _____ @ _____
Contact Facebook pour le groupe: _____
N° de sécurité Sociale : _____
N° de police d'assurance : _____
Est-ce une responsabilité civile* ? OUI NON
Comporte-t-elle une garantie pour votre enfant* ? OUI NON
Problème de santé particulier (asthme, allergies..)* ? OUI NON
Si oui, lesquels ?.....
* entourer la mention utile

Adhésion par chanteur: 120€

Montant du Polo par chanteur* : 15€

Jusqu'au 15/09/2019, vous pouvez retourner votre bulletin d'inscription complété accompagné du règlement à l'adresse suivante :

**Sing'n Joy - chez Maryse LUXEREAU
8 avenue du Neuhof , 67100 Strasbourg**

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association SING' n JOY.

Je signe et je joins l'exemplaire du règlement à ce bulletin d'adhésion :

- Espèces* (paiement en une seule fois)
- Chèque * à l'ordre de Sing'n Joy

(possibilité d'échelonner le règlement en 4 fois, dernier chèque encaissé en janvier au plus tard)

- 1 fois*: chèque n°.....
- 2 fois*: chèque n°.....
- 3 fois*: chèque n°.....
- 4 fois*: chèque n°.....

Date et Signature :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant

autorise* **Oui** **Non**

Eléna Hurstel et l'association Sing'n Joy à utiliser l'image de mon enfant reproduite sur photographies ou vidéos réalisées durant les activités de celle ci. Les images ou vidéos réalisées dans ce cadre pourront alors être utilisées par l'association et/ou Eléna Hurstel dans les conditions suivantes : tous supports papier, CD-ROM, DVD, Internet, affiches, plaquettes et flyers, sans limite de durée.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association **SING' n JOY**.

Date et Signature du responsable légal :

DECHARGE DE TRANSPORT D'UN MINEUR

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant

autorise* **Oui** **Non**

déclare décharger toute personne susceptible de transporter mon enfant par tout moyen de locomotion dans le cadre des pratiques d'activités de l'association Sing'n Joy.

Cette décharge est valable pour l'année scolaire 2018/2019.

Date et Signature du responsable légal :

*cocher la mention utile

Règlement Intérieur de L'association SING n' JOY



Le présent règlement intérieur sera annexé au bulletin d'inscription ou d'adhésion, daté et signé.
L'inscription ou l'adhésion à l'association impliquera l'observation de tous les articles.

La responsabilité du chef de chœur et de l'association se limite aux lieux, aux horaires de répétitions et de concerts ainsi qu'aux trajets pour s'y rendre.

L'admission à la chorale

Elle se fait en fonction de plusieurs critères :

- La forte motivation de la part du futur choriste
- Le recrutement de nouveaux choristes est fait par le chef de chœur.
- L'équilibre sonore des pupitres
- Le chœur d'enfant (SING n' KIDS) accueille les chanteurs à partir de l'âge 6 ans (CP) et jusqu'à ses 17 ans
- Le chœur d'adulte (SING n' JOY) accueille les chanteurs à partir de leur majorité

FONCTIONNEMENT

Ponctualité :

Les horaires répétitions sont fixés par le chef de chœur en fonction de l'activité et du groupe choisi :

- Groupe SING n' KIDS Strasbourg : Mercredi 14h45-16h15
- Groupe SING n' JOY Choir Strasbourg: Jeudi 20h-21h30
- Groupe SING n' JOY Choir Oswald: Mardi 20h30-22h00

Bien qu'elles soient organisées dans un esprit de détente et de convivialité, les répétitions impliquent néanmoins quelques règles de conduite nécessaires au travail vocal:

- Les choristes doivent arriver à l'heure afin de ne pas perturber le travail encours, et d'assister à l'échauffement vocal.
- Pour que l'apprentissage des chants puisse se faire d'une manière optimale, chaque choriste doit faire preuve d'assiduité.
- Les absences prévisibles (consécutives ou non) aux répétitions devront être signalées au chef de chœur.
- Un appel sera fait à chaque répétition afin de permettre :
 - * de faire parvenir aux absents d'éventuelles informations
 - * de connaître l'effectif présent en cas de sinistre.
- **Les personnes qui seraient absentes à plus de 3 ou 4 répétitions sans cause ni excuses seront supprimées de la liste des choristes.**
- Il n'y a pas de répétition durant la période des vacances scolaires (sauf cas exceptionnel).

Répétition et apprentissage

- Chaque choriste en étant attentif et concentré montrera son respect pour le chef de chœur et pour les autres ; les conversations intempestives nuisant à la concentration du chef et des choristes et à un bon apprentissage.

- Il est fortement conseillé que chaque choriste révise ce qui a été appris au cours de la séance afin de ne pas passer pas trop de temps à revoir cela à la répétition suivante.
- Chaque absent rattrapera le programme vu pendant la séance manquée.
- Les textes des chants seront appris par coeur en vue des concerts.
- Les partitions ou paroles seront imprimer par le choriste.

Rangement de la salle :

Le rangement de la salle de répétition fait partie des activités de la chorale. A ce titre chaque choriste se doit d'y participer.

Supports musicaux:

Les différents supports (partitions,paroles,enregistrements,etc...) remis par la chef de chœur ne doivent pas être utilisés dans un autre cadre que celui des répétitions, ni être diffusés sur internet (Facebook, Youtube, etc...) ni partagés aux personnes non membres de l'association, sans l'accord préalable du chef de chœur.

CONCERTS

Engagement:

- Un calendrier vous sera remis en début d' année afin de vous permettre de planifier les concerts à venir.
- Chaque choriste s'engage à participer au maximum de concerts organisés afin que l'association puisse se produire avec un effectif suffisant et assurer une prestation de qualité.
- La présence des choristes est indispensable aux trois répétitions précédant le concert et dans la mesure du possible aux répétitions supplémentaires demandées par le chef de chœur.
- La dernière répétition avant le concert est obligatoire. Seuls les chanteurs présents pour le concert y participeront, de manière à ce qu'ils se mettent en conditions.
- Chaque choriste devra être présent sur le lieu du concert au minimum 2h avant la prestation.
- Chaque choriste devra dès que le concert lui sera annoncé par mail, répondre en confirmant sa présence ou non à ce dernier et s'y tenir.

Tenue de concert :

A prévoir pour l'année:

- pantalon noir ou jupe noire
- chaussures noires
- chemises ou chemisier blanc
- Polo Sing'n Joy

La tenue sera rappelée avant chaque concert et doit être respectée scrupuleusement, sous peine de ne pas y participer.

CONCLUSION

L'application et le respect de ce règlement seront pour notre chorale et notre association, la garantie d'un travail de qualité pour notre plaisir et celui du public.

Elena Hurstel,
Présidente et chef de chœur.

Date :

Signature des parents
(Pour les mineurs)